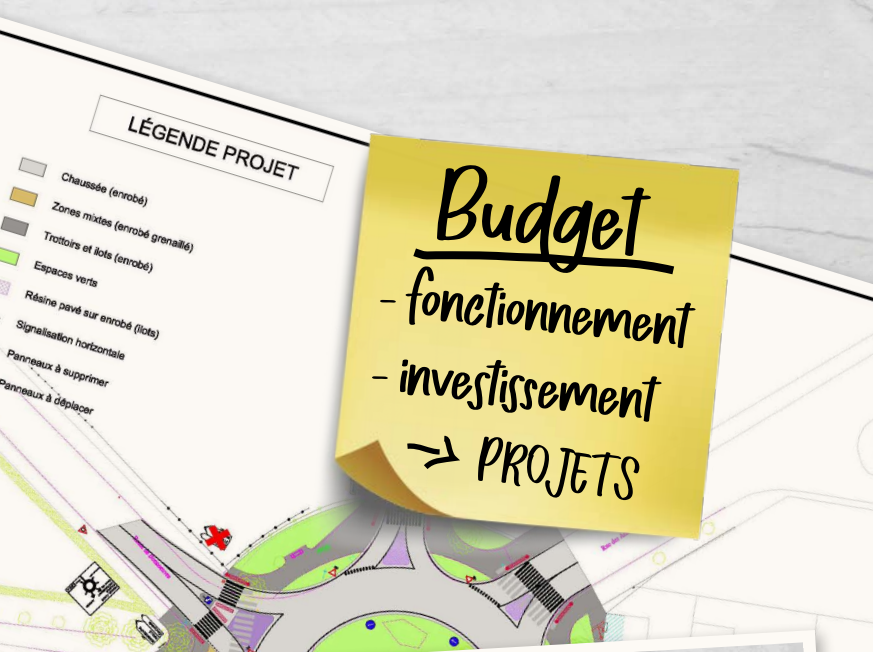


Au fil des Vallons

Bulletin n°26 mai 2020

LÉGENDE PROJET

- Chaussée (enrobé)
- Zones mixtes (enrobé granulé)
- Trottoirs et îlots (enrobé)
- Espaces verts
- Résine pavé sur enrobé (îlots)
- Signalisation horizontale
- Panneaux à supprimer
- Panneaux à déplacer



Budget
- fonctionnement
- investissement
⇒ PROJETS



ÉDITO

Chères Vallonnaises, chers Vallonnais,

En ces temps difficiles, je souhaite vous rappeler que la commune est toujours à vos côtés et à l'écoute de vos besoins. Malgré la fermeture des accueils physiques, le standard téléphonique reste joignable au 02.85.29.33.00 et les services municipaux sont disponibles par mail.

Je salue d'ailleurs, au nom de toute l'équipement municipale, le professionnalisme des agents municipaux qui continuent de mener à bien leurs missions sur site, à distance en télétravail ou sur les espaces verts et assurent ainsi la continuité de notre service public.

De même, je souhaite remercier tous les médecins, le personnel soignant et aidant qui œuvrent quotidiennement auprès des habitants de Vallons-de-l'Erdre et des résidents de l'EHPAD Les Jardins de l'Erdre.

J'adresse également mes remerciements aux commerçants de la commune qui sont mobilisés et continuent de nous accueillir chaque jour.

Je n'oublie pas non plus les agriculteurs, les producteurs locaux, les artisans, les entreprises... qui poursuivent leurs activités malgré cette crise.

Soutenons-les en consommant local.

La commune continue de vous informer de l'évolution de la situation et des mesures prises. Je vous invite à consulter régulièrement le site internet www.vallonsdelerdre.fr et la page Facebook @Communedevallonsdelerdre.

Bon courage à tous,

Bien cordialement,

Jean-Yves
PLOTEAU,
Maire




INFORMATION CORONAVIRUS

Toutes les décisions concernant les mesures et les actions qui sont mises en place sur la commune en cette période de crise sanitaire vous sont communiquées sur le site internet et la page Facebook de la commune.

Restez connecter !

www.vallonsdelerdre.fr

 @Communedevallonsdelerdre

Distribution de masques

Des masques lavables 50 fois, taille adulte et enfant, seront distribués courant mai par les élus à tous les habitants de Vallons-de-l'Erdre.

La date de distribution des masques vous sera communiquée prochainement. Ces masques sont financés conjointement par le Conseil départemental 44 à hauteur de 50 %, par la COMPA à hauteur de 25 % et par la commune à hauteur de 25 %.

Réouverture des mairies déléguées

Les mairies déléguées et les agences postales vont rouvrir leurs portes à partir du 11 mai. Retrouvez ci-dessous les jours et horaires d'ouverture pour la période du 11 au 31 mai.

Mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille

- du 11 au 30 mai du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et le samedi matin de 9h à 12h

Mairie déléguée de Bonnoeuvre

- le 12 mai de 9h à 12h15
- le 14 mai de 14h à 17h
- les 18 et 19 mai de 9h à 12h15
- les 25 et 26 mai de 9h à 12h15
- le 28 mai de 14h à 17h

Mairie déléguée de Freigné

- les 12, 13, 15, 18, 19, 20, 22, 25, 26, 27 et 29 mai de 14h à 17h

Mairie de Maumusson

- le 12, 13, 14, 15, 18, 20, 22, 25, 27, 28 et 29 mai de 9h à 12h15

Mairie de Saint-Sulpice-des-Landes

- le 12 mai de 14h à 17h
- le 15 mai de 9h à 12h15
- les 18 et 19 mai de 14h à 17h
- le 22 mai de 9h à 12h15
- les 25 et 26 mai de 14h à 17h
- le 29 mai de 9h à 12h15

Mairie déléguée de Vritz

- les 12 et 13 mai de 9h à 12h15
- le 15 mai de 14h à 17h
- les 19 et 20 mai de 9h à 12h15
- le 22 mai de 14h à 17h
- les 26 et 27 mai de 9h à 12h15
- le 29 mai de 14h à 17h

⚠ Les administrés souhaitant se rendre en mairie ou en agence postale devront obligatoirement porter un masque et se munir de leur propre crayon.

Contactez la commune de Vallons-de-l'Erdre

Tél : 02.85.29.33.00 - mail : contact@vallonsdelerdre.fr

ÉTAT-CIVIL

Bienvenue à...

MORISSEAU Chloé – Maumusson	17 mars
MARCHESSEAU Estéban – Maumusson	23 mars
SEVET Simon – Vritz	28 mars
CHALON Catalaya – Saint-Mars-la-Jaille	8 avril
BOISSELIER Léo – Saint-Mars-la-Jaille	11 avril
OUVRARD Camille – Saint-Mars-la-Jaille.....	11 mars

Ils nous ont quittés

BRÉCHETEAU veuve BURON Angèle – Bonnœuvre 96 ans	27 mars
CERISIER épouse COLOU Jeannine – Saint-Mars-la-Jaille 87 ans	31 mars

COQUEREAU veuve BRECHETEAU Marie-Louise Saint-Mars-la-Jaille 97 ans	3 avril
LEGENDRE épouse DALAINE Suzanne – Maumusson 91 ans	6 avril
BLACHAS Xavier – Saint-Mars-la-Jaille 44 ans	8 avril
PAJOT Christiane – Saint-Mars-la-Jaille 93 ans	12 avril
JUDALET Hervé – Saint-Mars-la-Jaille 49 ans	16 avril
COUTY André – Vritz 80 ans	18 avril
BIOTEAU Clair – Bonnœuvre 90 ans	22 avril
BOUVET veuve DESPAUX Jeannine – Saint-Mars-la-Jaille 89 ans	26 avril

Réouverture du bureau de Poste de Saint-Mars-la-Jaille

Le bureau de Poste de Saint-Mars-la-Jaille avait fermé ses portes au début de la période de confinement. Il a rouvert le 14 avril dernier.

Cependant, les horaires ont été modifiés comme suit :

- mardi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h,
- jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h,
- samedi de 10h à 12h30.

Les horaires sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la situation ; pensez à les vérifier sur laposte.fr avant de vous déplacer.

Dans cette période, La Poste rappelle que les déplacements en bureaux de Poste doivent être limités à ce qui est strictement nécessaire.

Elle recommande d'utiliser en priorité les services disponibles en ligne sur laposte.fr et labanquepostale.fr.

À Trocantons, des conditions particulières pour la réouverture

Après 2 mois de fermeture et dans un contexte particulier, la réouverture de TroCantons nécessite des aménagements.



Réouverture au public à partir du 18 mai

Pour permettre aux 45 salariés et aux 100 bénévoles de se familiariser aux nouvelles pratiques mises en place, l'ouverture au public est décalée au 18 mai.

Des conditions de dépôts plus contraignantes

TroCantons demande aux usagers d'opérer un tri rigoureux des marchandises (objets réutilisables uniquement) et de limiter et d'espacer leurs apports.

Les horaires de dépôts de marchandises restreints

À Saint-Mars-la-Jaille : uniquement les après-midi de 13h30 à 16h du mercredi au samedi.

Une collecte à domicile plus sélective

La collecte à domicile reprend courant mai et présente déjà un planning complet pour 5 semaines. Les conditions de collectes à domicile seront plus sélectives (objets

réemployables uniquement, collecte en accès direct à la porte de la maison ou en extérieur, petits objets conditionnés en carton, caisse ou sac).

Des entrées boutiques régulées et des horaires élargis

Les nombre de clients simultanés sera limité en fonction de la taille des boutiques, des gels hydroalcooliques seront posés à l'entrée des sites, le port du masque sera exigé, la prise de température des personnes sera possiblement effectuée par thermomètre infrarouge.

Horaires d'ouverture de la boutique de Saint-Mars-la-Jaille : mercredi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ainsi que vendredi de 13h30 à 17h.

Ces dispositions sont mises en œuvre pour tenir compte du contexte actuel. Bien entendu, elles pourront évoluer en fonction de la situation.

VIE ÉCONOMIQUE

Mélanie GRIGNARD, carreleuse

Mélanie GRIGNARD s'est installée en tant qu'auto-entrepreneuse depuis peu et propose ses services de carreleuse.

[Maumusson]

Titulaire d'un CAP de carreleuse en 2009, Mélanie GRIGNARD a décidé de se mettre à son compte. Elle pose carrelage et faïence en neuf ou rénovation.

Contact : 06.60.12.39.09 ou melagrignard@gmail.com

Un "Coup de pouce" pour votre jardin

Yves ÉLINEAU vient de créer son entreprise "Coup de pouce".

[Maumusson]

Dans le cadre des services à la personne, l'entreprise "Coup de pouce" propose son aide au jardin sur la commune de Vallons-de-l'Erdre et ses alentours.

- Services proposés : taille de haies et fruitiers, tonte, débroussaillage, enlèvement de déchets verts, aide au potager...
- Tarifs de 10 à 15 € l'heure avec abattement fiscal de 50 %.

Contact : 07.82.07.88.12 ou yveselineau@gmail.com

CCR-Construction - création, construction, rénovation

Ioan COMBER, dirigeant de l'entreprise CCR-Construction, est arrivé récemment à Vallons-de-l'Erdre.

[Saint-Mars-la-Jaille]

L'entreprise CCR-Construction propose la pose de carrelage et de parquet, l'isolation extérieure et intérieure, la pose de bardage, l'installation de terrasse, des travaux de rénovation et tous autres travaux de construction.

Contact : 07.83.95.59.33 ou contact@ccr-construction.com

ALLAU | JARDIN LOCATION à votre service

Nouvelle sur votre commune, la société Allau Jardin Location créée par Alexandre AUFFRAIS vous propose ses services.

[Saint-Sulpice-des-Landes]

Allau Jardin Location vous propose des services d'entretien de jardins ainsi que de la location de mini-pelles pour vos aménagements extérieurs. Une jeune équipe dynamique vous attend, impatiente de travailler pour vous.

Contact : 07.80.99.99.79 ou sur allau-jardin-location.fr

L'Odysée des Cousettes - passion couture

Karina RIGAUD a créé sa micro-entreprise de couture en décembre dernier.

[Vritz]

L'Odysée des Cousettes vous propose de nombreux petits accessoires en tissus (lingettes, sachets, éponges...) fait main qu'il est possible d'acheter en ligne. Karina confectionne également des vêtements et d'autres articles sur demande.

Contact : odyssee-des-cousettes.fr ou au 07.83.49.79.77

Entretien de la voirie

La commune vient de conclure un marché de balayage de la voirie avec l'entreprise BRANGEON de La Pommeraye.



La balayeuse passera dans l'ensemble des communes déléguées : une fois par mois dans les centres-bourgs et une fois tous les 2 mois dans les lotissements.

Un planning prévisionnel a été établi comme suit pour l'année 2020 :

- 28 mai,
- 12 juin (lotissements compris),
- 10 juillet,
- 14 août (lotissements compris),
- 17 septembre,
- 15 octobre (lotissements compris),
- 19 novembre,
- 17 décembre (lotissements compris).

L'entreprise interviendra la même journée dans toutes les communes déléguées dans l'ordre suivant :

- 1 - Maumusson ; 2 - Saint-Mars-la-Jaille ; 3 - Bonnœuvre ;
- 4 - Saint-Sulpice-des-Landes ; 5 - Freigné ; 6 - Vritz.

Cette prestation permet d'améliorer la propreté des rues, donc le cadre de vie sur la commune de Vallons-de-l'Erdre.

COVID-19 : attention aux arnaques

Une recrudescence de "cyber escroqueries" a été constatée par la gendarmerie, notamment en raison de l'augmentation du télétravail. Vous trouverez ci-dessous des exemples d'arnaques.



Trafic de fausses attestations

L'attestation de déplacement dérogatoire obligatoire pour se déplacer durant cette période de confinement est gratuite et téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Malgré une large communication à ce sujet, des malfrats se faisant passer pour des policiers proposent des attestations de déplacement moyennant 5 €. Un trafic court aussi sur internet avec des sites qui proposent des attestations de déplacement payantes. Ce type de procédé expose à un risque de vol de données personnelles en vue d'escroquerie.

Montrer "blouse blanche"

Certains centres hospitaliers ont mis en garde contre "des appels malveillants" récemment passés auprès de personnes âgées, au nom de l'hôpital. Les auteurs prétendent devoir passer chez les personnes habituellement prises en charge pour s'assurer qu'elles disposent bien du matériel médical nécessaire à leur maintien à domicile. Ceci n'est qu'un prétexte pour s'introduire chez les personnes les plus fragiles.

N'ouvrez la porte qu'aux services de soins infirmiers à domicile habituels.

Vous pensez être victime d'une arnaque ? Vous pouvez contacter Info Escroqueries au 0 805 805 817 (numéro vert).

Les actions du CCAS pendant le confinement

Le CCAS propose aux personnes isolées et vulnérables (ainsi qu'à des tiers si connaissance d'une personne isolée) de s'identifier auprès de la mairie.

Actuellement, le CCAS a recensé les personnes inscrites sur le listing du plan canicule/grand froid et a constitué un groupe de bénévoles (élus et administrés) afin d'apporter soutien et protection aux personnes vulnérables et isolées dans le respect des consignes sanitaires (livraison de course, lien social...).

Procédure d'aides aux personnes vulnérables ou isolées

Dans cette période de crise sanitaire sans précédent et dans le cadre du confinement mis en œuvre par le gouvernement, il est indispensable d'accompagner les administrés les plus fragiles et les plus isolés.

Le CCAS propose de maintenir le lien avec les personnes qui se sont manifestées auprès du service, en les appelant au minimum une fois par semaine, afin de s'assurer que tout va bien pour elles et de recenser les besoins dont elles pourraient lui faire part.

Le CCAS s'engage également à répondre à toutes les sollicitations des familles.

Différentes solutions sont apportées afin que ces personnes puissent bénéficier des produits essentiels à leur bien-être (course alimentaire, lien social).

Afin d'apporter la meilleure réponse aux personnes les plus vulnérables, une procédure d'intervention a été mise en place.

Le service de bénévoles, mis en place par la collectivité, ne substitue pas à la solidarité familiale ou amicale ou de voisinage.

1. Le CCAS est joignable au 02.85.29.33.00 si aucune famille ou aucun entourage ne peut rendre service à la personne fragile.
2. Le CCAS met en contact les bénévoles et les personnes isolées selon les communes déléguées d'intervention pour un contact téléphonique et/ou une livraison de course alimentaire.

Procédure de portage de courses alimentaires

Organisation du service de livraison de courses

1. Les personnes vulnérables sont contactées par téléphone entre le lundi et le mercredi par l'agent du CCAS ou par un bénévole, ceci afin d'établir leur liste de courses (à la semaine).
2. 2 bénévoles du CCAS se rendent le jeudi matin au magasin Super U à Saint-Mars-la-Jaille afin de réaliser les colis avec un salarié du magasin (accord avec le directeur du magasin Super U qui ouvre son magasin à deux bénévoles avant l'ouverture aux clients, soit à 7h30).
3. Le magasin édite une facture pour chaque colis.

4. Les 2 bénévoles du CCAS assurent la livraison en laissant le colis devant la porte, en faisant le point sur la commande avec la personne (produits manquants, substitués...) en respectant les consignes barrières et en récupérant le chèque que la personne dépose également sur le pallier, ceci afin d'éviter tout risque de contamination pour les bénévoles et les personnes vulnérables.
5. Les bénévoles déposent les chèques récupérés au magasin Super U à Saint-Mars-la-Jaille.



LES ORGANISMES SOCIAUX À VOTRE ÉCOUTE...



croix-rouge chez vous
écoute & livraison solidaire
09 70 28 30 00

Le Secours Catholique

Vous pouvez contacter la délégation de Loire-Atlantique du Secours Catholique par téléphone au **02.40.29.04.26** ou par mail à loireatlantique@secours-catholique.org



Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?
Le mieux, c'est
d'en parler !

www.allo119.gouv.fr

Allo parents confinés

Pour faire face aux conséquences familiales du confinement, la Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs avec le soutien de la CNAF met en service un numéro national d'appel gratuit qui permet aux parents, aux jeunes et aux professionnels d'échanger avec des psychologues et des professionnels de l'accompagnement parental

N° de téléphone : 0 805 382 300



appel anonyme et gratuit

Ligne info-écoute Aidants

L'UDAF44 a ouvert une ligne téléphonique pour informer et orienter les aidants.

Cette ligne vient en complément du site www.aidants44.fr où sont centralisées toutes les informations, les aides à destination des personnes qui accompagnent un proche handicapé ou âgé en perte d'autonomie. Des chargés d'information au bout de la ligne écoutent vos problématiques et vous guident vers des solutions

N° de téléphone : 02.51.80.30.19

Consommez local : des producteurs près de chez vous

La COMPA soutient et accompagne le développement économique sur le territoire, notamment les producteurs locaux, en partenariat avec la commune de Vallons-de-l'Erdre.

En réaction à la crise sanitaire et en lien avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, la COMPA a pris contact avec les agriculteurs du territoire et a recensé ceux qui actuellement font de la vente directe aux particuliers. Grâce à une carte interactive, vous pouvez retrouver les coordonnées pour vous approvisionner près de chez vous en fruits, légumes, volaille, pain, miel...

Petit rappel des règles d'usage : il est conseillé de se déplacer seul (sans enfant), de respecter les gestes barrières et de prévenir avant de venir sur place.

Cette liste, non-exhaustive, est mise à jour régulièrement au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire et des dispositions prises localement.

Liste des producteurs de Vallons-de-l'Erdre

[Bonnœuvre]

- **Association VITAL** : panier de légumes de saison → contact : 02.40.97.41.28 ou assovital@orange.fr
- **La Ferme de Delphine** : volaille élevée en plein air → contact : 06.50.37.47.15 ou lafermededelphine@gmail.com

[Freigné]

- **L'escargot des Vallons** : escargots → contact : 06.30.34.18.70 ou lescargotdesvallons@orange.fr

[Maugusson]

- **L'Arbre de Vie** : légumes de saison → contact : larbredevie44@gmail.com

[Maugusson & Saint-Mars-la-Jaille]

- **Lessaveurs de Noémie** : fruits, légumes, fromage, crèmerie, épices, charcuterie → commande en ligne sur www.lessaveursdenoemie.fr

[Saint-Mars-la-Jaille]

- **Marché de Saint-Mars-la-Jaille** : fruits et légumes, crêpes et galettes, charcuterie → chaque mardi matin
- **GAEC des Trois Sites** : caissette 1/2 agneau → contact : 02.41.92.81.13 ou 06.89.09.85.43 ou fannyrobert49@orange.fr

[Vritz]

- **Le Jardin des confitures** : confitures, gelées, chutneys, caramel et sirops → contact : 06.11.31.40.74 ou isabelle@lejardindesconfitures.com ou www.lejardindesconfitures.com

Liste des commerces ouverts à Vallons-de-l'Erdre

[Bonnœuvre]

- **Bar Tabac Alimentation** ouvert aux horaires habituels

[Freigné]

- **Vival** ouvert aux horaires habituels

[Maugusson]

- **Au coin de l'épicerie** ouvert du mardi au dimanche de 8h à 13h

[Saint-Mars-la-Jaille]

- **Boulangerie de l'Erdre** ouverte du lundi au samedi de 6h30 à 19h et le dimanche de 6h30 à 13h, fermée le mercredi
- **Boucherie-charcuterie TIGER** ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 13h et de 15h à 18h et le dimanche de 8h30 à 12h30
- **Pharmacie** ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
- **Super U** ouvert du lundi au samedi de 8h45 à 18h
- **Mon Brico** ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h
- **Espace Terrena** ouvert le lundi de 14h à 17h30 et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- **Restaurant Le Chalet**, vente de plats à emporter le vendredi midi et soir ainsi que le samedi midi

[Vritz]

- **Le Vritzien** ouvert aux horaires habituels

➤ Retrouvez la carte interactive sur le site de la COMPA www.pays-ancenis.com/actualites/detail-actualites/actualites/consommez-local-des-producteurs-pres-de-chez-vous
Vous êtes producteur et vous souhaitez figurer sur la carte ? Vous pouvez vous rendre sur la page et remplir le formulaire.



La Tirelire de Jules récupère vos textiles pendant le confinement

La tirelire de Jules organise une collecte de textiles et le confinement est propice aux grands ménages.



Alors n'hésitez pas à vider vos placards et à mettre vos sacs de côté pour ensuite les déposer.

Il est possible de déposer le textile dans des sacs fermés sous le préau de l'entrée de l'école Jules FERRY à Saint-Mars-la-Jaille aux heures d'ouverture de l'école (8h40 -8h50 et 16h20-16h30).

- Ce qui est collecté : tout textile propre (en bon ou mauvais état), chaussures liées par paire, petite maroquinerie
- Ce qui n'est pas collecté : oreiller, couette, couverture, peluche

Le collège Louis PASTEUR Avec vous dans cette période difficile

“ M. BROCHARD, vous êtes le principal du collège Louis PASTEUR, pouvez-vous nous faire un point sur la situation ?

La mobilisation est forte. Le confinement lié à la crise du COVID-19 est une épreuve pour nos élèves, ainsi que pour leur famille. Toute l'équipe fait le maximum pour assurer la continuité pédagogique et ne laisser aucun enfant au bord du chemin. Nous avons à cœur de trouver une solution pour chaque situation.

Concrètement, comment les élèves travaillent-ils ?

Les élèves récupèrent les cours sur les plateformes numériques (e-lyco, Pronote) ou par courriels. Ensuite, ils échangent

avec les enseignants par ces mêmes outils. Régulièrement, les professeurs principaux appellent les familles. Cela nous permet de recenser les difficultés d'accès à internet de certains élèves pour lesquels nous imprimons les cours. Enfin, 10 ordinateurs ont été prêtés. Pendant la deuxième semaine des vacances d'avril, 6 heures de cours de soutien (3h en mathématiques et 3h en français) ont été proposées aux élèves qui le souhaitent à travers des classes virtuelles. Depuis la fin des vacances, d'autres classes virtuelles sont proposées.

D'autres actions sont-elles menées ?

Le collège s'implique dans la solidarité locale. Des visières de protection pour

le personnel soignant ont été fabriquées avec l'imprimante 3D du collège par le professeur de technologie, M. HARTMANN. Elles ont été données à l'EHPAD Les jardins de l'Erdre ainsi qu'à la communauté médicale de Vallons-de-l'Erdre.

Ajoutons que 80 plateaux repas et une armoire isotherme (chauffante) ont été prêtés à l'EHPAD. ”

*L'équipe pédagogique du
collège Louis PASTEUR*



Ouverture de l'accueil de loisirs cet été

Si la situation sanitaire le permet, l'accueil de loisirs ouvrira ses portes cet été du 6 au 24 juillet et du 17 au 31 août.

Contact : scolaire.periscolaire@vallonsdelerdre.fr

Préparez la rentrée scolaire 2020/2021

Inscrivez vos enfants aux services périscolaires

À compter du 1^{er} juin et jusqu'au 30 juin, vous pourrez inscrire vos enfants aux services périscolaires (restauration scolaire, accueil du mercredi, accueil périscolaire) pour la rentrée 2020/2021.

Les modalités d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service périscolaire.

Contact : scolaire.periscolaire@vallonsdelerdre.fr



Entretien des espaces verts communaux pendant le confinement

Plusieurs mesures ont été prises concernant l'entretien des espaces verts pendant cette période de confinement.

Afin de limiter au maximum tout contact entre les agents et les habitants de la commune et ainsi de protéger leur santé et la vôtre, les agents sont amenés à travailler dans un tracteur avec cabine. De plus, ils interviennent également dans les espaces verts fermés par arrêté municipal. Les agents entretiennent en priorité les plans d'eau, les terrains de sports, les cimetières... L'entretien des lotissements et des massifs le long des voiries n'est pas prioritaire.

L'objectif est de prendre le moins de retard possible dans le travail afin de ne pas être surchargé à la fin du confinement.

Par ailleurs, les agents continuent d'appliquer la gestion différenciée sur certains sites. Cela favorise la biodiversité, valorise la diversité des paysages communaux et optimise l'entretien des espaces verts par la réduction du temps passé par les agents, la diminution du nombre de tontes et des quantités d'eau d'arrosage.



Déchets verts : les solutions

Le printemps est propice à la production de déchets verts. Durant cette période de confinement, voici quelques astuces pour réutiliser pelouse, branchages, feuilles mortes... dans votre jardin ou en limiter la production.

Je modifie mes pratiques de tonte

Plus la tonte est fréquente et faite à ras du sol, plus l'herbe pousse vite. La tonte haute est donc à privilégier. Si vous préférez une herbe rase, la pratique du mulching évite le ramassage. La tondeuse coupe l'herbe en fines parties, les redépose sur la pelouse pour former un mulch ou paillis.

Lorsque l'herbe est devenue trop haute, et si votre tondeuse est équipée d'un mulching, passez la tondeuse en position haute une première fois en mulchant, puis effectuez un second passage plus bas (après avoir laissé l'herbe coupée sécher sur place 2-3 heures). Avec cette technique, le sol est fertilisé et vous n'avez pas de déchets de tonte à évacuer.

Je paille mes massifs

Vous ne savez pas quoi faire de vos restes de tonte ? Vous pouvez les déposer au pied de vos haies ou massifs.

- Plus d'informations sur la paillage sur le site de la COMPA

- Tuto dédié : <https://www.youtube.com/watch?v=cb5yP1GUFdE#action=share>

Le saviez-vous ? La tonte de pelouse peut être donnée à vos poules ; elles y trouvent de nombreux insectes et graines.

Je composte

Transformez vos déchets de jardin (et vos déchets de cuisine : épluchures...) en compost pour vos plantations.

- Plus d'information sur le compostage sur le site de la COMPA
- Tuto dédié : <https://youtu.be/OD7UcvkBE-o>

Le saviez-vous ? le composteur n'est pas une obligation ; il suffit de faire un tas au fond de son jardin.

Rappel : il est interdit de brûler ses déchets ou de les déposer sur la voie publique (dépôt sauvage).

Brûler des déchets verts est passible d'une amende de 450 €.

Réouverture des déchetteries du Pays d'Ancenis le 4 mai

Les 5 déchetteries du Pays d'Ancenis vont rouvrir leurs portes au grand public à compter du lundi 4 mai, avec des conditions particulières d'accès que chacun devra respecter.

Pour les particuliers

A partir du 4 mai, si le stockage n'est plus réalisable à domicile, il sera possible de se rendre dans l'une des 5 déchetteries du Pays d'Ancenis, la plus proche de son domicile.

Déchets acceptés : uniquement les déchets verts et gravats (sauf briques plâtrières, placoplatre, plaques fibro et placo). Les autres déchets seront refusés.

Pour s'y présenter, les habitants devront venir seuls (une personne par véhicule), se munir de leur carte d'accès en déchetteries et de leur attestation de déplacement dérogatoire (case "Achats de première nécessité" cochée).

Pour des raisons sanitaires, les habitants

devront décharger seuls leur véhicule (pas d'aide au déchargement des déchets par les agents des déchetteries) et venir avec leur propre matériel (aucun prêt de pelle, de fourche...).

Pour respecter au maximum les mesures barrières, les agents limiteront le nombre de véhicules sur site en simultané.

Pour les professionnels

L'accès aux déchetteries est possible uniquement sur rendez-vous (toutes les filières sont acceptées) en contactant la COMPA au 02.40.96.31.89.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint-Mars-la-Jaille : lundi de 9h à 12h30, jeudi de 14h à 17h45, vendredi de 9h à 12h30 et samedi de 10h à 17h45

> Le service gestion des déchets est joignable à cette adresse : dechets@pays-ancenis.com
Site internet : www.pays-ancenis.fr

Les finances de la commune

Chaque année, les collectivités territoriales sont amenées à établir un budget qui doit être validé par le conseil municipal. Le budget doit appliquer plusieurs principes budgétaires et se base sur différentes données comme les résultats du débat d'orientation budgétaire, les dépenses envisagées et déjà engagées ainsi que les informations communiquées par l'État.

Le budget est composé de 2 sections (fonctionnement et investissement) qui comportent chacune des dépenses et des recettes.



Valérie VÉRON

Adjointe aux finances

Depuis la création de la commune nouvelle, le budget était composé du cumul des engagements que les communes déléguées avaient pris.

Le budget 2020 est le premier budget stratégique de la commune nouvelle. Il tient compte des nouvelles contraintes générées par la baisse de subvention, la suppression progressive de la taxe d'habitation. Il apporte les moyens de rendre notre territoire toujours plus attractif en allouant un budget spécifique à chaque pôle.

Ce budget a été établi avant la pandémie. Cette crise sanitaire a un impact dont nous devons tenir compte.



UNE SITUATION FINANCIÈRE SAIN

La dette de la commune diminue en passant de 4 500 000 € fin 2018 à 4 200 000 € fin 2019. La capacité de désendettement s'élève à 5 ans. Aucun nouvel emprunt ne sera contracté en 2020.



L'AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX

Lors de la création de la commune nouvelle, les communes historiques avaient chacune des taux d'imposition différents.

Afin d'harmoniser les taux, le conseil municipal a décidé de mettre en place une intégration fiscale progressive à partir de 2019 sur une période de 8 ans sur les 3 taxes (habitation, foncière bâtie, foncière non bâtie) et de fixer la politique d'abattement communale à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour l'année 2020, dans le cadre de l'intégration fiscale progressive, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie de 1 %.

Ainsi, les taux d'imposition pour 2020 sont fixés comme suit :

- 14,35 % pour la taxe d'habitation (maintien du taux voté pour 2019),
- 13,4633 % pour la taxe foncière bâtie (contre 13,33 % pour 2019),
- 39,2589 % pour la taxe foncière non bâtie (contre 38,87 % pour 2019).



DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commune de Vallons-de-l'Erdre continue d'aider les associations locales en leur octroyant des subventions. Lors de la séance du 3 mars 2020, le conseil municipal a accordé 43 304,62 € de subventions.

La commune soutient également les 131 associations vallonnaises par la mise à disposition d'équipements, le prêt de matériels, l'entretien des locaux, etc.



LA POURSUITE DES PROJETS

En 2020, les projets entamés se poursuivront et de nouveaux débiteront.

- **Projets concernant les lotissements communaux :** parc de 18 logements à l'espace des 4 Saisons (Saint-Mars-la-Jaille), travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif et création d'une clôture le long de la route départementale au lotissement communal Les Perrières (Saint-Sulpice-des-Landes), travaux de viabilisation définitive du lotissement communal du Champ du Puits (Saint-Mars-la-Jaille), travaux de viabilisation de la première tranche du lotissement communal des Jardins (Bonnœuvre)
- **Projets concernant les aménagements urbains :** aménagement et sécurisation du rond-point du Château (Saint-Mars-la-Jaille), aménagement de la rue d'Ancenis (Saint-Mars-la-Jaille), création d'un parking à proximité des services périscolaires (Saint-Sulpice-des-Landes), projet de vidéo-protection (Saint-Mars-la-Jaille), aménagement de liaisons douces sur les communes déléguées, réhabilitation de la croix LETORT (Saint-Mars-la-Jaille)
- **Projets concernant les bâtiments :** mise en accessibilité de la gendarmerie et réhabilitation des logements de fonction, toiture du musée BRAUD, travaux de consolidation de la structure de l'église de Maumusson, sécurisation des bâtiments communaux, mise en accessibilité PMR et travaux d'embellissement à la mairie déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes, aménagement de locaux associatifs à l'espace des 4 Saisons, transfert de la salle du conseil municipal à la salle LECOQ et création de nouveaux bureaux à la mairie de Saint-Mars-la-Jaille, atelier municipal à Vritz (bloc sanitaire / bureau), badges d'accès aux salles communales

La composition du budget

Une section de fonctionnement

- **Les dépenses de fonctionnement** sont les dépenses nécessaires à l'exercice des missions et à la gestion des services de la commune, telles que les charges de personnel, les achats de fournitures, les intérêts de la dette, etc.
- **Les recettes de fonctionnement** sont les ressources dont dispose la commune pour financer les dépenses de fonctionnement. Ce sont les recettes que peut percevoir la commune des transferts de charges, des prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, etc.

Une section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement** sont les dépenses qui impactent durablement la valeur du patrimoine de la commune, telles que les achats de matériel durable (véhicules, etc.), la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructures, etc. Le remboursement du capital de la dette s'inscrit également dans les dépenses d'investissement.
- **Les recettes d'investissement** sont les ressources dont dispose la commune pour financer les dépenses d'investissement, c'est-à-dire les emprunts, les dotations et subventions de l'État et d'autres organismes, l'autofinancement.



BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNÉE 2020

12 991 834,87 €

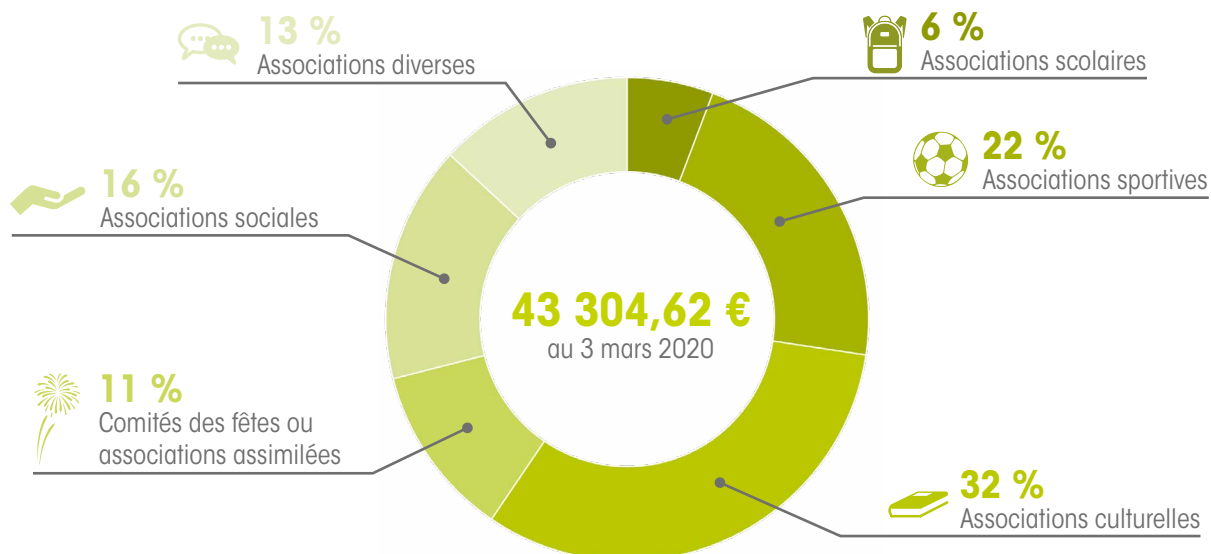
SECTION DE FONCTIONNEMENT
6 957 617,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
6 034 217,87 €

DONT
4 871 259,68 €
de dépenses d'équipement

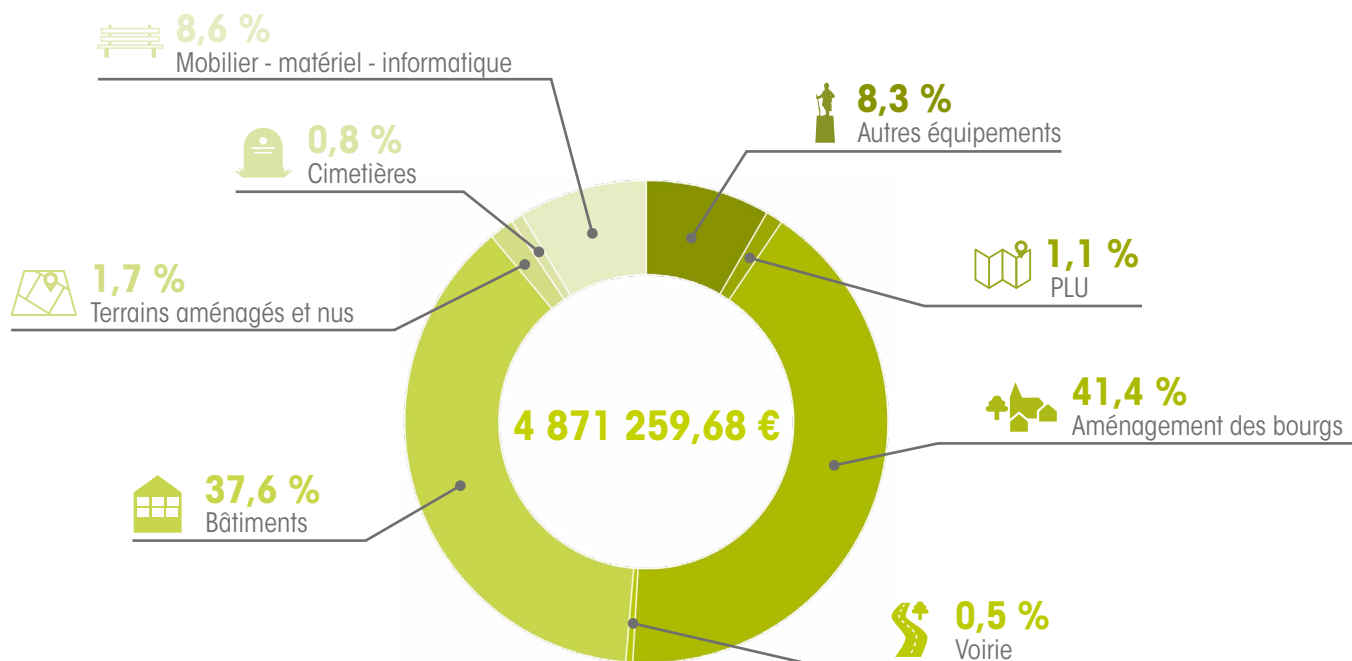
DES SUBVENTIONS POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS VALLONNAISES

Lors du conseil municipal en date du 3 mars 2020, 43 304,62 € de subventions ont été accordées aux associations (délibération n°047/2020). Ce montant est susceptible d'évoluer à la hausse lors des prochaines séances de conseil municipal.



DÉVELOPPER LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

4 871 259,68 € des dépenses de la section d'investissement sont allouées à des dépenses d'équipements. Ces dépenses ont pour objectifs de créer de nouvelles infrastructures, d'aménager le territoire et ainsi d'améliorer à long terme la qualité de vie des Vallonnaises et Vallonnais et de développer le patrimoine de la commune..



QUELQUES GRANDS PROJETS 2020

Retrouvez ci-dessous une liste non exhaustive de quelques grands projets qui seront menés en 2020 et les dépenses allouées à chacun.



255 000 €

Travaux de consolidation de la structure de l'église de Maumusson



60 000 €

Aménagement de locaux associatifs à l'espace des 4 Saisons (maîtrise d'œuvre)



20 000 €

Mise en accessibilité PMR et travaux d'embellissement à la mairie déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes (maîtrise d'œuvre)



70 000 €

Création d'un parking à proximité des services périscolaires à Saint-Sulpice-des-Landes



52 297 €

Aménagement de liaisons douces sur les communes déléguées



1 453 040 €

Aménagement de la rue d'Ancenis à Saint-Mars-la-Jaille



269 300 €

Achat de matériel pour les services techniques (tracteurs, remorques, véhicules...)



398 470 €

Aménagement et sécurisation du rond-point du Château à Saint-Mars-la-Jaille

ANNULÉ

Annulation et/ou report des événements sur la commune

À la suite de l'annonce de la prolongation du confinement jusqu'au lundi 11 mai prochain au moins et de l'interdiction des rassemblements jusqu'à la mi-juillet, la commune et les associations vallonnaises sont contraintes d'annuler ou de reporter leurs manifestations.

Liste des manifestations annulées ou reportées

• EN MAI

MANIFESTATION	ORGANISATEUR	DATE PRÉVUE
Concours de pétanque	Amicale Laïque Jules Ferry	2 mai
Randonnée des écoliers	École Sainte-Marie (Maumusson)	4 mai (reportée au 21 septembre)
Repas du club	Club Bon Accueil	7 mai
Tournoi de football	PSVFC	8 mai
Concours de belote	Club de la Vallée de l'Erdre	9 mai
Portes ouvertes	L'Arbre de Vie	9 et 10 mai
Course ELA	Collège Louis PASTEUR	15 mai
Randonnée cycliste	Entente Cycliste Maumussonnaise	17 mai
Concours de pêche	Gaule Saint-Marsienne	21 mai
Réception des administrés de Trambly	Vritz Échanges et Culture	21 mai (reportée à une date ultérieure)
Concours de pétanque +55 ans	Bonnœuvre Pétanque	27 mai
Festival Ô Mauvais Buisson	La Maumission	30 mai
Com'T Sulpicien	Randonnée gourmande	30 mai
Concours de pétanque	PSVFC	31 mai
Animations diverses	BRAUD Matériel de récolte	31 mai et 1 ^{er} juin

⚠ LES CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 SE DÉROULERONT DANS UN FORMAT TRÈS RESTREINT ET SERONT INTERDITES AU PUBLIC. UNE GERBE SERA DÉPOSÉE EN LA PRÉSENCE DU MAIRE ET D'UN PORTE-DRAPEAU.

• EN JUIN

MANIFESTATION	ORGANISATEUR	DATE PRÉVUE
Gala de danse	Tendance&Cie	5 juin
Fête de la Saint-Médard	Comité des Fêtes de Saint-Mars-la-Jaille	13 juin
Auto-Vélo-Vintage	SEVE	13-14 juin
Gala de danse	ARTEM Danse	13-14 juin
Fête de l'école Jules FERRY	La Tirelire de Jules	20 juin
Gala de gymnastique	AGEM Gym Enfants	27 juin
Festival Amen-Toi	L'Union fait la Foi	27 et 28 juin

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS

La commune vous soutient pendant cette période difficile. Elle reste à votre disposition pour tout conseil, demande de disponibilité de salle, de matériel...

Elle vous aidera au mieux à reprogrammer vos événements et à rebondir.

N'hésitez pas à contacter le service : associations@vallonsdelerdre.fr.

La COMPA annule ses évènements jusqu'à la mi-juillet

À la suite de l'annonce de la prolongation du confinement jusqu'au lundi 11 mai prochain au moins et de l'interdiction des rassemblements jusqu'à la mi-juillet, la COMPA est contrainte d'annuler tous les évènements qu'elle organise pour la période concernée.

Sont donc officiellement annulés :

- Harpes au Max (prévu du 14 au 17 mai),
- Remise du Prix "Lire en Pays d'Ancenis" (prévue le 4 juin),
- Raid Loire en famille (prévu le 14 juin),
- Team&Run (prévu le 26 juin),
- Éco R'Aide (prévu du 1^{er} au 3 juillet).

À cela s'ajoutent toutes les animations déjà annulées dans la cadre des fermetures jusqu'à nouvel ordre des bibliothèques, piscines et espace multimédia.

"Ces décisions d'annulation sont difficiles à prendre, je sais l'investissement des services de la COMPA et des communes, des partenaires, associations, entreprises, bénévoles, participants... Notre volonté est de préserver la santé de tous et de participer à l'effort collectif contre la propagation de cette épidémie" indique Jean-Michel TOBIE, Président de la COMPA.

Selon les mesures décidées pour le déconfinement, la COMPA communiquera ultérieurement sur les dates et les modalités pratiques de réouverture de ses équipements.



Prix littéraire : la remise des prix repoussée

Pour la 8^e saison consécutive, la COMPA organise le prix "Lire en Pays d'Ancenis" en lien avec les 27 bibliothèques du territoire. Dans le contexte de confinement actuel, la clôture de cet évènement évolue.

Cette année, la clôture du prix littéraire "Lire en Pays d'Ancenis" ne se déroulera pas comme prévue. En effet, la COMPA s'adapte aux conditions particulières actuelles et choisit de prolonger les votes pour laisser le temps aux lecteurs de découvrir les 6 romans en lice. Les votes devaient être clos fin mai ; désormais il est possible de voter dès maintenant et jusqu'à fin août.

Pour voter, 2 possibilités :

- en envoyant un mail à bibliofil@pays-ancenis.com ;
- en ligne via le formulaire à retrouver sur le site www.bibliofil.pays-ancenis.fr ou sur la page Facebook de Biblio'fil

La soirée de remise du prix "Lire en Pays d'Ancenis" est également repoussée.

Initialement prévue le 4 juin, elle aura lieu en octobre, en même temps que l'ouverture de la nouvelle saison 2020-2021 ; la date exacte est encore à déterminer.

Pour rappel, les 6 romans en compétition :

- *Petite* de Sarah GYSLER, édition Les Équateurs
- *Le roi chocolat* de Thierry MONTORIOL, édition Gaïa
- *Qaanaaq* de Mo MALO, édition de La Martinière
- *L'appel* de Fanny WALLENDORF, édition Finitude
- *Les poteaux étaient carrés* de Laurent SEYER, édition Finitude
- *Suzanne* de Frédéric POMMIER, édition Les Équateurs



Toutes les informations et l'actualité des bibliothèques sur www.bibliofil.pays-ancenis.fr et www.facebook.com/bibliofilpaysancenis



CONTACTER LA COMPA

Le standard téléphonique de la COMPA reste disponible au 02.40.96.31.89 (10h-12h / 14h-16h).

L'accueil est aussi disponible par courriel : compa@pays-ancenis.com.

Vous pouvez contacter la COMPA pour tout renseignement sur l'annulation des évènements, la gestion des déchets...

Pour suivre l'actualité du Pays d'Ancenis :

www.pays-ancenis.com et rendez-vous sur Facebook (COMPA44150)

Rejoignez le club de tennis de table des Vallons-de-l'Erdre

Le club offre la possibilité à la jeunesse mais aussi à tous ceux qui sont intéressés de pratiquer cette discipline.

Le club cible principalement des jeunes cherchant une activité sportive et ne l'ayant pas encore trouvée. L'âge minimum retenu est de 6 ans mais le club recherche aussi des pongistes avertis qui voudraient reprendre la compétition.

Une porte ouverte sera organisée pour s'informer et s'inscrire pour la saison 2020-2021 (date et lieu communiqués ultérieurement).

Le club compte 16 licenciés et évolue en D3. Les pongistes avertis seront là pour transmettre leur savoir à la jeunesse en lui faisant découvrir ce sport.

Horaires et jours des entraînements

- Mardi de 17h30 à 19h30
- Jeudi de 19h30 à 22h30
- Samedi de 10h à 12h

à la salle omnisports de Saint-Mars-la-Jaille

Un créneau supplémentaire encadré sera prévu pour les jeunes en fonction du nombre d'inscrits. Le jeudi est en principe retenu de 17h30 à 19h30.

Tarifs des licences

- Loisirs : 50 €
- Compétition : 90 €

➤ Renseignements : Henri GUINGAN
henri.guingan@orange.fr / 06.60.06.35.41



JEU



Je me balade dans Vallons-de-l'Erdre, saurez-vous trouver où je me suis caché ce mois-ci ?

Donnez votre réponse en message privé sur la page Facebook de la commune @CommunedevallonsdelErdre valontin

RÉPONSE DU MOIS DERNIER :

La fontaine Saint-Martin au plan d'eau de Freigné



Vous souhaitez inscrire votre enfant à la gymnastique ?

Du fait de la crise sanitaire actuelle, l'association AGEM gymnastique enfants ne peut pas organiser de permanence pour les nouvelles inscriptions.

Ainsi, pour tout renseignement et pré-inscription, vous pouvez contacter l'association par mail.

➤ Contact : gymnastique.agem@hotmail.com
75 € l'abonnement pour les enfants nés avant 2015

MAIRIE

18 avenue Charles-Henri de COSSÉ BRISSAC - BP 17
Saint-Mars-la-Jaille - 44540 Vallons-de-l'Erdre

contact@vallonsdelerdre.fr

02.85.29.33.00 (appel non surtaxé)
Accueil téléphonique
• du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
• le samedi : 9h-12h

www.vallonsdelerdre.fr

@CommunedevallonsdelErdre

Bulletin municipal d'information

Mairie : 02.85.29.33.00
Courriel : communication@vallonsdelerdre.fr
Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU
Conception : service communication
Commission communication : Alain RAYMOND, Gaëlle TERRIEN, Caroline JEMET, Jacqueline PETITEAU, Danièle JUSTEAU, Frank GUILLAUMEUX, Nadia LERAY, Marie-Thérèse POILLIÈVRE, Nicolas LEDUC, Marie-Laure COQUEREAU, Sophie GILLOT
Crédits images : freepik

Bulletin téléchargeable sur le site internet
http://www.vallonsdelerdre.fr